

DU 9 JUIN 2020

Présents : Mmes : Christiane CAHUZAC, Christiane COIGNET, Anita CORNU-CAILLAUD, Hélène LA SALMONIE, Brigitte VIAUD, Mrs Roland DANO, Paco DURANDEAU, Raymond GOHIER François GRIMMEISEN, Éric LIMOUZIN.

Absents ou Excusés: Mme Claire FOUNTAINE, Mrs : Gérard CARREAU, José CERVERA, Régis DUPERRIER,

Invités présents : Mme Aurélie LAGAILLARDE et Mr Gildas TREGOUET.

Ordre du Jour :

- 1 - Approbation RDD du BE du 20 mars 2020
- 2 - Point sur l'actualité
- 3 - Validation du DSI et annexe COVID 19 concernant les Pôles Ligue sur le site rochelais
- 4 - Validation annexe COVID 19 des Risques Professionnels
- 5 - Point sur les "Championnat de France 2020"
- 6 - Plan de performances sportives
- 7 - Démarche de visibilité de la LVNA auprès de "Sud-Ouest"
- 8 – Questions diverses

C'est une réunion par « go to meeting ». La séance est ouverte à 18h05.

APPROBATION DU RDD DU BE DU 20 MARS 2020 :

DECISION 1

Le RDD est validé à l'unanimité des présents.

POINT SUR L'ACTUALITE :

Concernant la phase 2 du déconfinement, Raymond a fait hier le bilan des autorisations et des interdits en cours. Autorisations ministérielles et fédérales :

- ouverture des plages
- accès à la mer et aux plans d'eau et rivières
- permission de la navigation en solitaire dans les structures (solitaires, planches, kites)
- la pratique en double ou en équipage est permise depuis le 5 juin, mais toujours en respectant les gestes barrière.

Les interdits qui subsistent :

- pas de compétitions avant le 1^{er} août 2020
- groupes limités à 10 personnes y compris l'encadrement

DECISION 2

Suite à une publication erronée par un éditeur extérieur à la Ligue, le BE souhaite repartir à zéro avec la page Facebook, en ayant qu'une toute petite équipe qui validera ponctuellement des rapporteurs d'évènements nautiques.

VALIDATION DU DSI DE LA LIGUE :

DECISION 3

Le BE adopte le DSI présenté auquel il faut rajouter deux amendements :

- 1) **Les consignes de sécurité aux coureurs.**
- 2) **Désignation d'un RTQ par semaine.**

Mettre à l'étude le DSI « Nomade » sous forme d'avenant. Revoir le système des pavillons.

VALIDATION DU DUERP ET DES ANNEXES COVID 19 :

DECISION 4

Le BE adopte le DUERP en l'état en attendant les corrections et amendements pour le prochain DUERP.

POINT SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2020 :

DECISION 5

Le BE demande à la Commission Sportive d'établir des simulations de budget « championnats » mais en période post COVID 19 pour que la décision de délégation soit ensuite prise par le BE.

PLAN DE PERFORMANCES SPORTIVES :

C'est l'ancien dossier géré par la DRDJSCS concernant les structures de Haut Niveau (Pôle Espoirs pour la LVNA). Maintenant ce dossier est géré par l'ANS via la FFVoile.

L'objectif c'est un appel à projets. Nous avons fait trois demandes :

- une pour le Pôle Espoir,
- une pour le PER
- une pour l'achat de matériel.

La subvention totale demandée est de 40 000€ dont voici la ventilation :

- 30 000€ sur le Pôle Espoir,
- 5 000€ sur le PER,
- 5 000€ sur le matériel.

Le dossier a été remis pour étude à la FFVoile et l'ANS rendra son verdict au second semestre.

L'aide régionale « Haut Niveau » a été affectée pour cette année. La Ligue a obtenu 6 800€ pour le Pôle Espoir plus une aide de 3 400€ répartie individuellement aux sportifs de Haut Niveau, selon les critères propres à la Région.

QUESTIONS DIVERSES :

Formation : Démarche Qualité : Il faut que le BE choisisse certificateur pour que le chargé de la formation professionnelle de la Ligue puisse travailler avec l'établissement choisi.

Formation BPJEPS 2020/2021 de La Rochelle : Voici les prévisions à ce jour :

- 12 demandes pour la préparation classique.
- 11 demandes pour le BPJEPS Croisière.

Décision 6

Le BE est d'accord pour étudier les candidatures pour se porter ou non tuteur d'une formation de BPJEPS concernant un apprenti pour l'année 2020/2021, étant donné l'aide de l'Etat qui passe de 4 200€ à 8 000€.

Conventions Ligue/CDVs : La Ligue va poursuivre les conventions avec chaque CDV. Un bilan sera fait en fonction du budget révisé « COVID 19 », pour chaque CDV à l'automne 2020.